

LETTRE OUVERTE AUX TPE/PME

L'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation, a été créé en février 2018 dans les Bouches du Rhône.

Il est composé de membres désignés par les organisations patronales et salariales représentatives et il a pour mission principale de favoriser et d'encourager le développement du dialogue social et la négociation collective dans les TPE/PME.

Il constate aujourd'hui que la situation inédite de crise sanitaire et des contraintes de confinement liées à la pandémie de COVID-19 a, dans de nombreuses TPE/PME, renforcé le dialogue social et favorisé des échanges constructifs avec les partenaires sociaux, qui se sont révélés déterminants.

La nouvelle étape du déconfinement, tout aussi particulière que la précédente, représente un nouvel enjeu pour les entreprises. Il s'agit tout à la fois d'assurer les conditions pour une reprise d'activité satisfaisante et de mettre en place les mesures de prévention des risques professionnels adéquates.

L'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation considère que ces deux aspects sont totalement complémentaires. La mise en œuvre des mesures de prévention nécessaires dans les commerces, les bureaux, les ateliers est de nature à rassurer les salariés et à permettre le redémarrage, dans de bonnes conditions, de l'activité économique.

Cela passe, notamment, par une évaluation des risques liés au virus du COVID-19 répertoriés dans le Document Unique de l'Évaluation des Risques Professionnels et par sa mise à jour.

Pour réussir cette phase, l'observatoire départemental d'analyse et d'appui au dialogue social et à la négociation considère qu'il est particulièrement important d'impliquer les partenaires sociaux et de poursuivre la dynamique initiée.

Dans le contexte actuel, les membres de l'observatoire ont donc souhaité réaffirmer l'enjeu crucial que représente la qualité du dialogue social dans les entreprises dans cette phase de redémarrage.

Pour vous accompagner, il rappelle que de nombreux fiches ou guides, utiles aux TPE/PME pour réussir cette nouvelle étape, sont disponibles ainsi que le dispositif d'appui à la reprise et à la poursuite d'activité pour les TPE/PME « Objectif Reprise » (*liens ci-dessous*).

Le président
M. Jean-Michel PECORINI, CFE-CGC

La vice-présidente
Mme Muriel BEAU, UPE 13

<https://travail-emploi.gouv.fr/le-ministere-en-action/coronavirus-covid-19/protger-les-travailleurs-les-emplois-les-savoir-faire-et-les-competences/protger-les-travailleurs/article/fiches-conseils-metiers-et-guides-pour-les-salaries-et-les-employeurs>
<https://www.anact.fr/objectifreprise>

